EN RUSSIE

Les ministres de Koltchak condamnés à mort

Helsingfors, 6 juin. — Le tribunal révolutionnaire d'Omsk, formé par les bolchevistes pour juger les membres du gouvernement de Koltchak, dont quelques-uns ont été pris pendant la retraite des troupes de l'amiral et d'autres s'étaient rendus volontairement, vient de prononcer sa sentence.

Ont été condamnés à mort : Tchervenskii, Domilowsky, Larinoff, Klarton.

Krasnoff, Gratzianoff, Stepanenko, Moroseff, Jukovsky, Malinovsky ont été condamnés à la réclusion à vie et douze autres à la détention à terme.

L'AGITATION EN IRLANDE

M. Thomas lance l'ordre de reprise du travail

Dublin, 6 juin. — Au cours d'une réunion des grévistes et des chômeurs par lock-out, tenue à la gare de North Wall, qui appartient à la ligne de chemins de fer London North Westhern, on a lu le télégramme de M. Thomas invitant les grévistes à reprendre le travail.

On assure que ceux-ci sont disposés à examiner à cet effet, des négociations avec les Compagnies.

D'autre part, les dockers irlandais, qui avaient refusé, ce matin, de décharger deux cents tonnes de fil barbelé expédié d'Angleterre, procèdent en ce moment à en décharger.

La Conférence internationale de Bruxelles

Officiellement l'Amérique n'y prendra pas part

Londres, 6 juin. — Le Gouvernement américain a décliné l'invitation de la Société des Nations d'assister officiellement à la conférence financière internationale de Bruxelles ; néanmoins, des représentants officieux ont été désignés en vue de participer aux délibérations, en fournissant des renseignements sur la situation économique et financière de l'Amérique et en en recueillant sur les autres pays.

Les vols aux stocks du Havre dépassent trente millions

30 INCULPES. — 20 ARRESTATIONS

Honfleur, 6 juin. — On annonçait il y a quelques jours, la découverte, à la Rivière-Saint-Sauveur, près de Honfleur, d'un dépôt de marchandises suspectes, et on laissait entendre qu'il s'agissait d'une importante affaire de voles.

Cette affaire dépasse par son ampleur tout ce que l'on pouvait imaginer.

Il s'agit d'une véritable mine à sac des stocks du Havre, où plus de 30 millions de marchandises ont été détournées, et le dépôt de la Rivière-Saint-Sauveur ne constitue qu'une modeste succursale d'une vaste entreprise de pillage qui a des ramifications dans toute la France et à l'étranger.

La cheville ouvrière de cette organisation est un nommé Georges Le Meur, débitant au Havre. Il avait créé une base à Honfleur, en collaborant avec un individu originaire du pays, nommé Emile Ruot.

Actuellement, l'instruction a découvert une cinquantaine d'inculpés et opéré plus de vingt arrestations.

DES RECOMPENSES AUX DEFENSEURS DE MAUBEUGE

Paris, 6 juin. — Le procès de Maubeuge vient de finir, on le sait, par l'acquittement général des sept prévenus qui firent tout ce qu'exigeaient l'honneur et le devoir pour défendre leur poste.

Quelques-uns des officiers poursuivis firent figure de héros. Aussi, dans les milieux informés, on affirme que des récompenses seraient réservées à plusieurs de ceux que le Conseil de guerre a absous.

Il est question, notamment, d'accorder la croix de la Légion d'honneur aux deux capitaines qui s'assirent sur le banc des prévenus.

Pour la reconstitution rapide des communes ravagées des Vosges

Le Conseil Général vote un emprunt de huit millions

Epinal, 6 juin. — Sur la demande du Préfet, le Conseil général des Vosges a voté, par 26 voix contre une, sur 27 votants, un emprunt de huit millions, destiné uniquement à la reconstruction rapide des communes vosgiennes dévastées. Le projet, qui avait été soumis au préalable aux Conseils municipaux, avait trouvé de nombreuses objections, faisant observer que la France entière, et non pas les Vosges seulement, devait relever les ruines causées par la guerre. Le Conseil Général a nommé des commissions chargées de la distribution des fonds aux communes dévastées et de l'emploi desdits fonds.

LES PROROGATIONS DE LOYERS

Victimes de la guerre. Habitations de plaisance

Paris, 6 juin. — La loi du 4 mai 1920, qui vient de paraître au « Journal officiel », accorde un droit particulier de prorogation de leur bail verbal ou écrit, contracté entre le 1er août 1914 et la cessation des hostilités, aux mutilés et réformés de guerre, veuves de guerre, ascendants de militaires et marins morts pour la France ayant recueilli la veuve ou les enfants du mort, titulaires de pensions militaires de la guerre de 1914 ou de pensions attribuées aux victimes civiles de la guerre, sinistrés, dont l'habitation a été détruite ou rendue inhabitable par un fait ou événement de guerre. La prorogation doit être telle que le locataire reste en jouissance jusqu'au 24 octobre 1921. Toutefois, le propriétaire démobilisé a le droit de refuser la prorogation s'il veut lui-même reprendre la jouissance de son local pour son habitation personnelle ou pour son usage professionnel.

Les baux relatifs aux locations de plaisance sont désormais exclus du droit de prorogation.

LES AGENTS DE L'ENNEMI

L'AFFAIRE MARTINAGE

LA DEPOSITION DE L'EX-CAPITAINE LUCKRATT

La déposition du capitaine Luckratt est d'une importance capitale. Elle se rattache à celle de l'ex-sergent Levy, d'avril dernier, qui n'avait pas donné les résultats qu'on attendait l'information. Levy étant du Service des Réquisitions de Lille ne connaissait Martinage que par rareroc, il avait toutefois fait une allusion troublante aux rapports Martinage-Luckratt en certifiant l'existence d'opérations entre ces derniers dont il avait pu connaître par déduction ou allusions de compères. Il n'avait pourtant apporté rien de précis.

Il en est autrement de Luckratt qui est un personnage de poids. Son audition a duré toute une après-midi et aura probablement des suites.

Le capitaine Vanier, qui a succédé au lieutenant de Jenlis comme instructeur, doit être incessamment appelé à un commandement actif dans un régiment d'infanterie, l'affaire passerait une fois de plus en nouvelles mains.

Le capitaine Constant restera chargé d'assurer la continuité de l'information.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI, 7 JUIN :

Aujourd'hui, saint Meriadec; demain, saint Médard.

159e jour de l'année.

Soleil: Lever, 3 h. 50. Coucher, 20 h. 49.

Lune: Pleine lune du 1er. Dernier quartier, le 9.

A 14 h., Concours hippique international. Piste du Breucq.

LA RÉUNION GÉNÉRALE DE LA Ligue Patriotique des Françaises

Magnifiques discours de Mgr Charost, évêque de Lille, et du R. P. Delor, sur la mission de la femme catholique et française

La réunion générale de la Ligue Patriotique des Françaises qui s'est tenue dans la grande salle, deux fois trop petite pour la nombreuse assemblée, de la Maison des Œuvres, a revêtu une magnifique ampleur.

La première depuis la douloureuse interruption de la guerre, elle a montré que l'ardeur des ligueuses est toujours aussi vive. Elle a été l'occasion pour l'éminent évêque du diocèse de Lille, Mgr Charost, qui avait bien voulu présider l'assemblée, et pour un orateur à la généreuse éloquence, le R. P. Delor, dominicain, de faire applaudir par ces Françaises d'élite, un admirable programme d'action pour la femme catolique de France.

Autour de Mgr Charost avaient pris place sur l'estrade, Mmes Amédée Prouvost, présidente de la Ligue à Roubaix; P. Féron-Vrau, de Lille; MM. le vicaire général Lecomte; le chanoine Catteau, doyen de Saint-Martin; le R. P. Delor; l'abbé Vandewalle, aumônier de la Ligue; MM. les Curés de Roubaix et les présidentes des sections.

ALLOCUTION DE Mme AMÉDÉE PROUVOST

Mme Amédée Prouvost, présidente de la Ligue à Roubaix, exprime délicieusement le plaisir des ligueuses de se retrouver aujourd'hui, groupé autour de leur évêque qui personnifie la force et la vaillance et qu'elle remercie de l'honneur qu'il fait à la Ligue en présidant cette réunion.

En un rapport d'une grande concision, Mme Amédée Prouvost dit ce qu'a été la vie de la Ligue pendant et depuis la guerre : elle a vécu quand même, tenant ses réunions et maintenant le contact avec Lille. La présidente d'aujourd'hui rend à sa regrettée devancière, Mme Heyndrickx, dont la mémoire vénérée plane sur l'assemblée, l'hommage qui lui est dû. Avec fierté, la Ligue peut dire que sa présidente écrivit à la « Kommandanture » ennemie la première lettre de protestation contre l'enlèvement des femmes et jeunes filles, l'un des plus grands forfaits que l'histoire ait enregistrés. Après d'aimables paroles de reconnaissance envers le distingué aumônier de la Ligue, M. l'abbé Vandewalle, qui a succédé à M. le chanoine Bégne, dont l'action fut si profonde, Mme Amédée Prouvost s'incline devant Mgr l'Evêque qui nous revient de Rome embaumé du parfum de la Sainte Cité.

DISCOURS DU R. P. DELOR

Les Ligueuses de la L. P. F. doivent être des entraîneuses

Le triple et brillant témoignage de la Croix de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre et de la Médaille d'Italie, piquées sur la robe blanche de l'orateur, proclament sa vaillance sur le champ de bataille.

Une parole enflammée, la maîtrise du sujet, le geste large, attestent sa puissance pour les combats de l'éloquence.

Une vision symbolique sert d'image au P. Delor pour exposer, dans un jour saisissant, tous les problèmes de l'heure présente qui doivent retenir l'attention de la femme.

Sainte Jeanne d'Arc est apparue, entourée du cortège des saints et des héros. Elle a vu la pitié des régions dévastées, et celle pire encore des foyers désertis, des berceaux vides.

Au moment où la France a besoin du travail de ses fils, elle, qui avait pour devise : « Vive labeur! » entend les appels à la guerre civile. Elle se demande ce qu'on a fait de ma France. A la réponse de Saint Michel qui lui dit que le souffle de l'irréligion a causé ce mal, qui lui fait voir l'œuvre des faux prophètes niant Dieu et le chassant de l'école, Jeanne pleure. Mais d'une seule voix, les héros de la guerre qui lui font cortège, la consolent. Pour la France, comme elle, ils sont morts en holocauste et ils lui font voir partout les signes de relèvement. Ils parlent de la femme française :

« Regarde, d'un bout à l'autre du pays les femmes de France unies, femmes du peuple, de la bourgeoisie, de la noblesse, la main dans la main pour former une Ligue contre la jouissance. Elles marchent sous la bannière. Elles ont reçu la bénédiction particulière du Souverain Pontife. Elles obéissent à la voix des évêques. Elles ne font qu'un avec nous. Nous travaillerons et nous sauverons la France! »

L'orateur a fait comprendre, avec une force de conviction impressionnante, que le grand mal de l'heure, c'est la Révolution et la Dépopulation. Il a prouvé que si le nombre des Français diminue, ce n'est pas que le sang de la race s'est appauvri. Mais c'est la volonté qui manque. On ne veut plus d'enfants parce qu'ils sont un obstacle à l'appétit de jouissance.

Pour magnifier le rôle de la mère, il a des paroles admirables. Mais il accuse les femmes, au cœur immaternel, les mauvaises Françaises dont le crime coûte plus à la Patrie que l'immense hécatombe de la guerre.

Il résume les deux tendances de la femme actuelle par l'antithèse symbolique entre la ban de laine et le bas de soie.

Car, conclut-il, il n'y a que deux façons d'être femme : Eve qui entraîne l'homme au péché et le perd; Marie qui l'entraîne au bien et le sauve.

Les membres de la Ligue Patriotique des Françaises ont choisi Jeanne d'Arc à montrer ce qu'une petite femme, une jeune fille même peut faire avec la foi : Sauver seule son pays.

Dans une vibrante péroraison vigoureusement applaudie, le P. Delor adjure les Ligueuses d'être, par cette force irrésistible de l'exemple, des entraîneuses au bien.

DISCOURS DE Mgr CHAROST

Aux femmes catholiques de rendre confiance à la France, comme fit Jeanne d'Arc

Le spectacle de cette superbe assemblée de femmes catholiques et françaises a réjoui Mgr Charost. Devant un auditoire si bien fait pour comprendre cet enseignement, Mgr l'Evêque de Lille improvise un discours par lequel il exhorte les Ligueuses à rendre confiance à la France comme, de son temps, le fit Jeanne d'Arc.

Mgr Charost loue l'énergie avec laquelle le P. Delor vient de dénoncer le grand mal de notre époque. Mais il peut dire, parce qu'il sait, que ce mal dans son diocèse est moins grave que dans l'ensemble du pays. Dans le diocèse de Lille, la majorité des femmes font leur devoir, les statistiques des naissances le prouvent.

Cependant la sensualité y faisait des ravages et les femmes oubliaient la modestie. La Lettre Pastorale par laquelle S. G. a dû protester au nom de la morale catholique, a été suivie d'effets; une coalition d'honnêtes chrétiennes s'est formée pour réagir contre ce relâchement des mœurs.

A côté des couleurs noires chargeant le ciel de France dans le tableau qui vient d'être tracé, se voient à l'Orient des lueurs d'espérance. La réunion d'aujourd'hui en donne une preuve et Mgr Charost n'avait pas encore éprouvé cette impressant autant qu'en cette circonstance.

L'admirable conduite pendant la guerre des femmes de France, surtout des femmes de la France envahie qui se connurent pas le défaitisme, est louée par Mgr qui cite en exemple Mme Heyndrickx, la présidente de la Ligue, victime de la grossièreté allemande. Déportée pour son attitude plus que fière envers l'oppresseur, comme Jeanne dans sa prison de Rouen, elle a, dans sa captivité, elle la Française si distinguée, souffert plus que de tout de la vulgarité allemande.

Vous écouterez, dit Mgr, la voix éloquente du R. P. Delor, qui donne Jeanne d'Arc comme exemplaire et patronne de la Ligueuse. Ce que Jeanne a fait pour la France défaitiste de son temps, en ranimant tous les courages, la Ligueuse d'aujourd'hui doit le faire en rendant la confiance à la Patrie. La France se dépeuple parce que la peur de vivre y règne. La Ligueuse continuera en croisade avec la certitude que la France peut encore répondre à son destin historique.

Mgr l'Evêque a donné aux Ligueuses les objectifs suivants :

Poursuivre leur action pour la natalité, par le retranchement des jouissances.

Faire accepter ce retranchement aussi par les chefs de famille en les faisant participer aux frais de scolarité de leurs enfants; l'enseignement chrétien, l'éducation chrétienne, c'est le plus grand patrimoine que les enfants puissent recevoir. Que ne peut la femme avec son grand cœur!

Propager le journal catholique, notamment « La Croix ».

Mgr Charost veut bien, à cette occasion, parler en termes flatteurs du « Journal de Roubaix » : Nous avons ici un bon journal, le « Journal de Roubaix », que je remercie en passant de s'associer à toutes les manifestations catholiques pour les signaler et les rendre intéressantes.

Mgr l'Evêque a donné comme mot d'ordre aux Ligueuses la devise de Sainte Jeanne d'Arc : « Vive Labeur! »

Souvent applaudi, ce discours, tout imprégné du meilleur patriotisme, a produit une forte impression.

La musique d'un orchestre et des chants exécutés par une section de jeunes filles, ont donné un air de fête à cette imposante réunion qui s'est terminée par le tirage au sort de billets de pèlerinage à Lourdes.

Caisse d'épargne de Roubaix

EMPRUNT 1920

Les personnes ayant souscrit à l'emprunt 1920, sont instamment priées de retirer, au plus tôt, leurs titres en dépôt à la Caisse.

Pour en faciliter la remise rapide, les souscripteurs, porteurs des récépissés numéros 1 à 500, sont invités à se présenter, munis de leur récépissé, tous les jours, de 2 à 4 heures (sauf le dimanche et le lundi) à partir du mardi 8 juin, et les autres porteurs des numéros 500 et au-delà, à partir du mardi 15 juin. Les dépôts permanents à la caisse ne seront pas admis.

Le Concours hippique international de Roubaix

JOURNÉE DU LUNDI 7 JUIN

Aujourd'hui, lundi, à 14 heures, aura lieu la troisième journée du Concours International Hippique de Roubaix.

Au programme : Grand-Prix du Club, Coupe de Roubaix (Gentlemen); Prix des régiments (officiers); épreuve de puissance (gentlemen).

Prix des places : Pelouse, 2 fr.; tribunes, 5 fr.; pesage, 10 fr.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles. Vente Libre de : Brosses, Beurre frais de Normandie, à fr. le kil; Chester, 6 fr. le kil; Port-Salut, 7 fr. le kil.; Sardines, 1 fr. 75 et 2 fr. 50; Pâté, 1 fr. 25; Confiture en pots, par sucre et fruits, 2 fr. 50, Marmelade, 1 fr. 40.

VIN ROUGE 7 fr. 75 le litre

Lundi 7, de 8 à 11 h., 5e jaunes et verts; de 2 à 4 h., 5e jaunes et verts.

POMMES DE TERRE (3 kil. par pers. à 0.40 le kil.)

Lundi 7, de 8 à 11 h., de et 5e jaunes et verts; de 2 à 4 h., 6e et 7e jaunes et verts.

Contrairement à ce qui a été annoncé pour la quinzaine, il sera distribué du sucre cristallisé en lieu de sucre en morceaux.

ALLOCATIONS AUX REFUGIÉS. — Le paiement de l'allocation afférente à la période du 12 avril au 6 mai aura lieu ce jour lundi 7 juin, salle des fêtes, rue de l'Hospice, dans l'ordre ci-après : matin, de 8 à 11 h., du numéro 1 à 1.100; soir, de 2 à 4 h., du numéro 1.101 à la fin.

Les Belges seront payés en même temps que les Français.

L'INSCRIPTION DU CHARBON. — Lundi 7 juin, de 8 à 11 h., 12e secteur; de 14 à 17 h., 14e secteur. — Mardi 8, de 8 à 11 h., 13e secteur; de 14 à 17 h., les retardataires.

HALLE FLIPO. — En vente : jambons, 8.50 à 10.00, Camembert extra, 1.50 et 1.75, Roquefort, Chester, Port-Salut, Gruyère, de 8 à 12.00 le kilo. Beurre, 11.00 et 11.75. Pain d'épices, 4.00 et 4.50. Confiture 3.50. Vin rouge, 2.00; blanc, 2.50. Harengs, 2 fr. les 12. 527236d

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS MILITAIRES a tenu son assemblée générale trimestrielle dimanche à 11 h., au local, 63, rue de Lannoy, sous la présidence de M. Paul Seynave, entouré des membres du Conseil d'administration. Après une courte allocution du président qui félicite et remercie les sociétaires présents, M. Seynave excuse M. Dupouture, président d'honneur, empêché, qui se fera un plaisir d'assister à une prochaine réunion et invite les sociétaires à faire une active propagande pour amener les nouveaux adhérents. Notre effectif, dit-il, comptait avant-guerre, quatre cents membres. Il n'y a actuellement que 269 membres, ayant compte des 50 sociétaires disparus. Le président donne d'utiles renseignements sur les secours accordées aux sociétaires à chaque naissance. Une somme de 150 fr. a été accordée à chaque famille de sociétaires décédés. Il espère pouvoir remettre prochainement la même somme à ces familles.

Le budget annonce une situation satisfaisante avec un excédent de 3.731 fr. 11. Un tableau d'honneur mentionnera prochainement les noms de ceux qui sont tombés glorieusement pour la France.

M. Degand, au nom des sociétés mutuelles donne un exposé suggestif du Sanatorium Mutualiste qui, de 1911 à 1913 a payé 653 journées à cette œuvre. La caisse de réassurance contre la maladie prolongée paie 1 fr. par jour après six mois de maladie et 0 fr. 50 par jour l'année suivante. La Maternité de 1910 à 1919 a enregistré 473 naissances qui ont nécessité chaque fois une somme de 20 fr. La Pharmacie mutualiste, jusqu'en mai 1920, a procuré des médicaments à 27.700 personnes, ce qui explique les sérieux avantages qu'en retirent les sociétaires.

M. Dubar donne des renseignements sur la caisse des retraites ouvrières.

M. Seynave annonce la prochaine révocation des sociétaires qui n'ont pas fait leur devoir de patriote, et la séance est levée après avoir admis 23 nouveaux sociétaires.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS EN CAS DE DÉCÈS « LA PROVIDENCE DU FOYER » s'est réunie en assemblée générale, dimanche, à 15 h., au siège social, 71, rue Descartes, sous la présidence de M. Jules Follet, entouré des membres du Conseil d'administration.

En ouvrant la séance, M. le président prononce une allocution dans laquelle il remercie M. le curé de la paroisse Saint-Sépulcre d'avoir mis obligeamment le local de la rue Descartes à la disposition de la société pour ses réunions, l'ancien local de la rue des Arts étant à fin de bail.

M. P. Delange, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal qui est approuvé, ainsi que la situation morale de la société. M. Guillay, trésorier, expose à son tour la situation financière qui reste prospère, après l'attribution à 21 membres de la prime au décès de 200 fr. L'assemblée décide que l'assurance sera opérée par la société, pour son compte, pendant une période d'essai d'un an.

Le président, après avoir fait admettre quatre nouveaux membres, invite les sociétaires à faire une propagande active dans leur sphère, pour amener de nouveaux adhérents, de façon à remplacer la société au niveau d'avant-guerre, les avantages qu'en retirent les sociétaires étant des plus appréciables.

LA SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES « L'AVENIR DU PROLÉTARIAT » a tenu son assemblée mensuelle dimanche matin au siège de la section, chez M. L. Sailly, « Au Grand Parc », rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Leglay.

Les sociétaires ont eu connaissance des dernières dispositions prises par le Conseil d'administration de Paris qui a décidé que les tirages des remboursements anticipés auraient lieu les 30 mai, 31 décembre 1920 et 30 mai 1921, et auxquels assisteront, pour le tirage de mai 1920, des délégués départementaux de Marennes (Charente-Inférieure), Lyon et Douai. Les résultats du tirage des lots du mois de mai seront communiqués à la prochaine assemblée. Par dérogation, chacun des tirages : mai, décembre 1920 et mai 1921, comprendra 4 semestres, et celui de décembre 1921 trois semestres.

MENUS FAITS. — Un rapport a été rédigé à la charge de M. Joseph Senlis, cabaretier, rue du Tilleul, 83, pour avoir laissé danser dans son établissement sans autorisation.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

40, rue de la Gare, à Roubaix;
1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing;
4, rue de Lille, à Croix;
29, rue Carnot, à Wattrelos,

reçoit sans frais les souscriptions aux obligations 6 0/0 à lots nets d'impôts du CRÉDIT NATIONAL, au prix de 485 fr.

20 MILLIONS DE LOTS PAR AN. 527234d

LA PHARMACIE DE BELFORT est réouverte : spécialités eaux minérales, accessoires. La Pharmacie de Belfort est ouverte dimanches et fêtes jusque midi. Joseph Aspem, pharmacien de 1re classe, 121, Boulevard de Belfort. 52521

Pour lire une affiche, il faut passer où elle est apposée, le journal passe partout. 50610

WATTRELOS

La cavalcade d'été au profit des veuves de guerre

La cavalcade d'été s'est déroulée à Wattrelos au milieu d'une énorme affluence, venue pour admirer le magnifique cortège. Malgré le soleil qui bouda toute l'après-midi la fête n'en resta pas moins superbe, grâce au dévouement du Comité organisateur, et de son président M. Rivès, souffrant, M. Rives avait cependant tenu à assister au cortège qui recueillit tout le succès mérité.

La mise en route du défilé se fit place Saint-Liévin, à 15 heures.

En tête, se trouvait la voiture du président, puis celle du Comité organisateur. Tout aussitôt suivait un groupe, « Section des Gas de chasse », dirigé par M. Coppens; il se composait de travestissements comiques.

La Musique Municipale venait après jouant des pas redoublés; puis passait un char très remarqué, « La Défense du Drapeau », composé des poilus, tous anciens combattants de Wattrelos; un groupe colonialiste; le « Char de l'Alsace-Lorraine », très bien composé de petits Alsaciens et Alsaciennes, Lorrains et Lorraines, et qui fut fort applaudi; un groupe de Pêcheurs, puis le « Char de Bacchus » et la Société Accordéoniste de Sedan. Le « Char de la Bastelon ». Un groupe de cavaliers portant les étendards des Alliés, Jeanne d'Arc et ses écuyers; puis deux chars représentant « la culture ancienne et moderne »; suivait la « Philharmonie du Crétinier », faisant entendre les morceaux les plus variés. Ensuite, c'était la section des Jardiniers, comprenant un « Char de la Commission des Jardins », un groupe de jeunes jardinières, le char de la société de gymnastique « La Gauloise », représentant les pupilles le « Retour à la France ». L' « Union Chorale », le char des Archers, un groupe de jeunes filles du Cercle Hurlecle de Wattrelos, la société accordéoniste « L'Avenir » suivait aussitôt la Section de la Fédération des Brassards Rouges se composant d'un charmant groupe de cyclistes fleuris; du « Char des Brassards Rouges », nous rappelant l'occupation boche, et le groupe des Brassards Rouges, se composant de tous les hommes ayant été forcés de travailler sous l'occupation, ils étaient encadrés de policiers boches, ainsi que d'un « diable vert » et de deux hussards de la mort à cheval. La Société chorale « La Cecilia »; un groupe d'athlétisme, une Symphonie des accordéonistes, et le char « Les Amis Réunis ». On remarquait aussi un groupe de Chinois, pupilles de la section de « La Patrie », un groupe de vignerons en tête; un autre représentant les races (adultes); nos soldats au Dahomey, la section de gymnastes avec drapeau, un groupe d'infirmières et le « Char des Ambulanciers », char qui fut très remarqué, et se composait de jeunes infirmières soignant un soldat blessé; l'Harmonie « Les Enfants de la Lyre », le « Char de Gambrinus » (Union Roubaix-Wattrelos); le char de la société de gymnastique « La Gauloise », représentant « La Madelon et le Cabaret de Tourbourg », composé de petites chantant le refrain classique de « la Madelon », les Combattants de 1870-71; le « Char de la Démocratie Victorieuse » après envoyé la France avec la garde d'honneur par les grands morts, puis le groupe des Unionistes de France; la section de la Nature « La Lanière », se composant de groupes costumés et la « Philharmonie » du Jean-Ohlain », jouant les meilleur morceaux de son répertoire, le « Char du départ pour la pêche », composé de jeunes pêcheurs et pêcheuses; le « Char du retour de la pêche » et le « Char de la Lessive du Poilu ».

Ce magnifique cortège poursuivit sa marche au milieu d'une foule dense. La Municipalité reçut le Comité organisateur, M. Briffaut, maire, porta un toast au président, M. Rives, et le félicita de son œuvre. M. Rives remercia M. Briffaut, reportant sur le dévouement du Comité organisateur le mérite de la journée.

Le soir, de 18 h. 1/2 à 22 h. 1/2, sur la Grand'Place, un grand concert fut donné par diverses sociétés. Il attira un grand nombre de personnes, à 23 heures, Mme Prudent chanta la « Marseillaise », sur le balcon de la Mairie, puis eut lieu l'apothéose finale, par la société « La Patriote ».

Le Comité nous prie de remercier les personnes ayant adressé un don, et que celles qui voudraient faire un envoi, de s'adresser au trésorier du Comité organisateur, M. Emile Cartigny, 263, place Carnot, à Wattrelos.

MERCIER Frères de PARIS
Le plus important exposition de MOBILIERS
A LILLE, 179, RUE NATIONALE

LANNOY

ANNAPPES

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni en session ordinaire le samedi 5 juin, de 19 h. ½ à 21 h. ½, sous la présidence de M. Desrutelles, maire. — Dix-sept conseillers sont présents.

Révision du budget 1920. — Le budget primitif de 1920 est revu en séance et les modifications proposées par M. le Préfet sont adoptées. La situation financière au 31 mai 1920 s'établit comme suit : recettes, 235.258 fr 42; dépenses, 222.338 fr. 70, ce qui fait un excédent de recettes de 33.119 fr. 72.

Fêtes. — Le budget pour les fêtes du 14 juillet est porté à 800 fr. Le Conseil examine le programme des réjouissances futures. La somme de 800 fr. sera répartie entre les diverses sociétés qui participeront à la fête.

Erection d'un monument aux enfants d'Annappes morts pour la France. — M. le Maire propose au Conseil d'organiser prochainement une fête au profit du monument. Un cortège, sur la proposition de M. le Maire, parcourra les différentes rues de la commune; des cartes postales représentant le monument seront vendues.

Journée des Mères. — Vu les deux fêtes signalées plus haut et se produisant à des dates très rapprochées, M. le Maire pense qu'il serait bon de remettre à une date ultérieure la fête des mères de famille nombreuse. (Adopté).

ENTORSE AU PIED. — M. René Laby, 26 ans, manœuvre chez M. Degallaix, fabricant de produits hydrofuges, s'est fait une entorse au pied droit en poussant un wagon. Incapacité de travail de douze jours.

E. WERNER Joaillier-Orfèvre
24, rue Nationale, LILLE

TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI, 7 JUIN :

Marché, de 8 h. à midi.

Caisse d'épargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public, de 10 h. à midi et de 2 à 4 h.

Bibliothèque communale, de 9 h. à midi et de 2 à 6 h.

Maison des Œuvres, rue de Tournai, à 17 h. 30 conférence à l'Association des pères de familles nombreuses par M. Vilbois.

UN CAS RARE. — Cette année un cas assez rare s'est présenté à la paroisse Saint-Christophe à la cérémonie de la première communion : Trois jumelles, les petites Demeester, Clotilde, Raymonde et Jeanne, se trouvaient agenouillées à la Sainte-Table.

Les trois fillettes sont élèves de l'école de la rue du Prince et habitent avec leur mère, Mme Léonie Demeester, 20, rue d'Odessa, laquelle est restée veuve en 1918, avec douze enfants.

La brave ménagère a trouvé une large compensation auprès de ses enfants dont sept déjà sont à même de gagner leur vie.

Déjà l'année dernière, les trois jumelles avaient reçu le sacrement de la Confirmation de Mgr l'Archevêque, à son passage dans notre ville.

UNE VENTE SUSPECTE. — Un batelier, Isidore De Roeck, à bord de la bélandre « Mentone », amarrée quai du Halot, a été vendant du charbon qu'il détenait dans la cale de son bateau, à un certain Adolphe Dilkta, demeurant 91, rue du Congo.

Interrogé par la police, De Roeck a déclaré que ce charbon lui avait été donné par un capitaine de navire à Anvers. M. Maréchal, commissaire de police, a ouvert une enquête.

CHAMPENOISES vides payées très cher. Houzet, 75, rue de Roubaix, Tourcoing. 52019

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

SALLE SAINTE-CECILE Lundi 7 juin Matinée à 2 h. Soirée à 7 h. 30 Mise en scène, L'Ombre, Pièce tragique. 527234

CASINO-PALACE Grande-Rue 50 bis, ROUBAIX Soirée à 8 heures

Dernière représentation de la troupe Music-Hall composée des meilleurs éléments des plus grands établissements de Paris. Location 12, place de la Liberté. 530474

GAUMONT SALLE DUBUS r. des Champs, 57-59, Rx **CINÉMA** Lundi 7, matinée à 2 h., soirée, à 7 h. 30. Héros de l'Yser, avec René Cresté. 527234

CINÉMA DU FOYER ROUBAISIEN 64, RUE DU GRAND CHEMIN

Ce soir, à 7 h. 30 : Une Condamnée!! Une Femme!!, comédie sentimentale en 6 actes. 2 h. ½ de spectacle de famille. Entrée 1 fr.; enfants, 0 fr. 50. 527274

MUSIC-HALL DU PARC

Aujourd'hui, matinée à 3 h. 30, soirée à 8 h. 30. Spectacle mixte; troupe nouvelle d'artistes réputés et sa revue. 52211

TOURCOING

TOURCOING-HIPPODROME Programme des 6-8-7 Juin Gaumont-Actualité. L'Ombre tragique, drame; Barrabas, 11e épis; La bonne Ecole, comédie, et deux attractions à gros succès : Jenny and Franzy, voltige aérienne; The Francis, rouleau sur barre-fixe. 527219

ACADÉMIE DE DANSES ET DE MAINTIEN. Professeur: MONTENÈ. Cours tous les jours de 10 h. à midi, de 15 à 19 h., sur rendez-vous et à domicile, 98, rue Pellart, (1er étage), Roubaix. 52429

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart

Fraude alimentaire. — La nommée Marie Gaiola, commerçante à Wattrelos, poursuivie pour vente de lait écrémé contenant 10 p.c. d'eau, est condamnée à 50 fr. d'amende.

Vol. — Deux mois de prison à Juste Mellier, 20 ans, et 40 jours au nommé Jean Chabot, 18 ans, qui ont volé une cinquantaine de kilos de charbon à l'usine Motte à Roubaix. Mellier n'est, en outre, livré à des violences sur Castel Victor, veilleur de nuit, qui avait surpris les deux compères.

Vol et Escr. — Les nommés Jules Sanders, 17 ans; Gustave Vandenberghe, 18 ans, et Adolphe Bruyenne, 18 ans, ont été pris à Lille, rue du Marché, portant des sacs de cuivre et zinc qu'ils avaient récupérés à Armentières. 1 mois de prison à Vandenberghe et Bruyenne. Sanders est acquitté comme ayant agi sans discernement.

Vol. — Revenant de Bruxelles où elle avait été évacuée, Mme Quatrehère, gérante de tabacterie à Cambrai, montait à Baisieux, quelques jours après l'armistice, le 16 novembre 1918, dans un camion qui venait vers Lille. Pendant qu'elle injurait son chapeau elle négligea de surveiller son sac de voyage, qui lui fut subtilisé par un sieur Henri Butré, 44 ans, chauffeur d'auto à Lille. Le vol est assez important, le sac contenant des valeurs et numéraire qu'on évalue à environ cinq mille francs. Le voleur se fit passer dernièrement au moment où il essayait de négocier des titres. Il récolte 2 ans de prison.

NORD

LA LIBERTÉ DE LA RUE. — Manifestation contre la procession à Saint-Pol-s/-Mer. — Saint-Pol-sur-Mer, 6 juin. — La sortie d'une procession a donné lieu à une contre-manifestation. Une bagarre s'est produite et la police a procédé à deux arrestations.

SERRES à CHAUFFAGE. Spéc. Dalsemillerie, à Blandain. Tél. 10. Templeuve. 632-1

PAS-DE-CALAIS

LES TRAVAUX DU PORT DE BOULOGNE. — La Chambre de commerce de Boulogne est autorisée à contracter un emprunt de 3 millions 500 000 francs en vue de l'exécution des travaux de raccordement par voie ferrée souterraine des quais du bassin Loubet aux voies de chemins de fer du Nord.

UNE DOT ASSURÉE

Doter ses enfants, quel sujet de constantes préoccupations pour des parents prévoyants! Aujourd'hui, par son travail, le père de famille peut mettre quelque argent de côté; mais qu'il disparaisse demain, ses sacrifices auront donc été inutiles?

Non, s'il a confié ses économies à une Compagnie de tout repos, comme la NATIONALE-VIE (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), en souscrivant une assurance dotale. Qu'il vienne alors à décéder, fût-ce le lendemain du contrat, son but n'en sera pas moins atteint, car le capital stipulé sera versé à l'enfant à la date fixée, sans qu'il y ait, désormais, aucune prime à payer; si l'enfant vient à décéder avant l'échéance, la Compagnie restitue intégralement les primes versées.

Envoi gratuit de tous tarifs et renseignements. S'adresser au siège social, 2, rue Pil et-Will, à Paris, ou aux agents généraux en province et notamment à M. DANSET, 45, rue Richelieu, Roubaix. 29024d

---

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX » du 7 Juin 1920 N° 191.

Le Fils de l'Espionne

grand roman patriotique

PAR MARC-MARIO

L'agent alsacien devrait avec Baron et avec Choisil, qui se trouvait également à Paris, surveiller de près la fausse patriote, dès qu'on l'aurait retrouvée, mais de la manière la plus discrète, la plus invisible.

Ne pas la perdre de vue, mais quelqu'il arrive, ne pas agir contre elle sans avoir reçu des ordres nouveaux.

Petit Vidocq appela par une autre dépêche l'agent Roccatrill, qui devrait venir le rejoindre tout de suite à Saint-Raphaël, avec deux autres collègues qui seraient détachés de la brigade mobile.

Vêtus d'uniformes militaires des troupes d'Algérie, ils se montraient des réquisitions nécessaires pour être cantonnés dans cette localité.

Qu'ils n'éveillassent pas ainsi l'attention.

(A continuer.)

— Eh bien! mainten